

**Partie non ressaisie intentionnellement
(voir ci-dessous)**

159-0 Texte non paru au *Journal officiel* 1122

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

**Circulaire n° 97-89 du 3 novembre 1997 relative
à l'agrément du séparateur modulaire de
voies SOBES**

NOR : *EQU9710164C*

Texte source : circulaire n° 97-66 du 8 août 1997.

Mot clé : dispositif de retenue.

Publiée : au *Bulletin officiel*.

*Le ministre de l'équipement, des transports et du
logement à Mesdames et Messieurs les préfets
(directions départementales de l'équipement).*

En application de la circulaire n° 97-66 du 8 août 1997 relative aux conditions d'agrément des séparateurs modulaires de voie de classe B pour le balisage et la protection des chantiers, d'une part, par référence à la norme P 98-453, d'autre part, je vous informe que le séparateur modulaire de voie SOBES de la société SOBES est agréé, en tant que dispositif de retenue temporaire, dans les conditions suivantes :

- séparateur de classe : B ;
- niveau : BT 3 ;
- largeur de fonctionnement : 1,13 mètre (W 4).

Les caractéristiques techniques du dispositif sont définies dans l'annexe technique jointe à la présente circulaire.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de la sécurité
et de la circulation routières,
- A. BODON*

6. Nomenclature

ANNEXE TECHNIQUE

SÉPARATEUR MODULAIRE DE VOIES SOBES

1. Description

Le séparateur SOBES est constitué d'éléments préfabriqués en béton armé liés entre eux.

Les éléments béton sont équipés à chaque extrémité de deux anneaux métalliques solidaires de l'armature du béton.

La liaison entre les éléments est assurée par une broche métallique insérée dans les anneaux.

2. Dimension des éléments

- hauteur : 0,81 mètre ;
- longueur : 3,74 mètres ;
- largeur au sommet : 0,15 mètre ;
- largeur à la base : 0,57 mètre ;
- masse : 2 250 kilogrammes (600 kilogrammes au mètre).

3. Performances

Le séparateur SOBES permet la retenue des véhicules légers dans les conditions définies par l'essai de niveau BT 3 de la norme P 98-453.

4. Eléments constitutifs

Les éléments préfabriqués sont en béton de ciment de type B 35 dosé à 400 kilogrammes par mètre cube de CPA avec adjonction d'un entraîneur d'air.

Les armatures sont constituées par des fers en acier cranté FeTE 500 homologués.

5. Utilisation

Le séparateur SOBES est un dispositif de retenue temporaire utilisé en protection de chantier routiers ou autoroutiers.

Les éléments liés entre eux sont posés au sol sans ancrage.

Une longueur minimale de file de 100 mètres est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement du système.

DESCRIPTION	DIMENSION	NOMBRE par éléments
Élément béton	Hauteur : 810, longueur : 3 740 Largeur base : 570 Largeur sommet : 150 Masse : 2 100 kg Béton B 35 + AER dosé à 400 kg/m ³ de CPA 55 PM	1
Filants	HA 8 x 3 680 acier cranté FeTE 500 homologué	12
	HA 12 x 3 680 acier cranté FeTE 500 homologué	2
Cadre	HA 6 x 2 410 acier cranté FeTE 500 homologué	16
Épingle	HA 6 x 140 acier cranté FeTE 500 homologué	16
	HA 6 x 170 acier cranté FeTE 500 homologué	16
Anneaux de liaison	Anneau forgé, diamètre extérieur : 90 diamètre intérieur : 50	4
	Longueur : 670 mini soudé à des barres, diamètre 20 x 130 mini.	4
Broche de liaison	Barre, diamètre 30, longueur : 450 ; rabat : 75	
Anneau de levage	ARTEON 2,5 t	2

7. Schémas

